

CHORUS PRO : UNE PLATEFORME DIGITALE POUR SE FAIRE PAYER PAR L'ÉTAT

L'État poursuit sa politique de dématérialisation et exige de ses fournisseurs des factures électroniques. Pour fluidifier les échanges, ils doivent désormais utiliser la plateforme Chorus Pro.

OBLIGATOIRE



LA DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES BIENTÔT GÉNÉRALISÉE

Pour fluidifier et sécuriser ses échanges avec ses fournisseurs, l'administration publique leur impose progressivement l'utilisation de factures électroniques. Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, sont ou seront bientôt concernées par cette obligation.

Un impératif pour tous d'ici à 2020

Les grandes entreprises ont été les premières à devoir échanger avec les différentes entités publiques en produisant des factures dématérialisées. C'est le cas pour elles depuis le 1er janvier 2017, le tour des entreprises de taille intermédiaire est venu l'année suivante. Prochaines échéances : le 1er janvier 2019 pour les petites et moyennes entreprises, et le 1er janvier 2020 pour les entreprises de moins de 10 salariés (TPE et micro-entreprises).

L'État, de son côté, est tenu d'accepter les factures électroniques depuis 2012. Les collectivités territoriales et les établissements publics depuis 2017.

Même si vous n'êtes pas encore concerné par l'obligation d'utiliser des factures électroniques, vous pouvez les éditer dès à présent. En anticipant, vous vous donnez aussi plus de chances de décrocher des contrats, une clause de dématérialisation étant de plus en plus souvent intégrée dans le cadre des marchés publics.

UNE PLATEFORME POUR FACILITER ET SÉCURISER L'ÉCHANGE DE FACTURES ÉLECTRONIQUES

Pour permettre aux entreprises de répondre à leur obligation en matière de dématérialisation de leurs factures, l'Agence pour l'informatique financière de l'État a développé un outil dédié : Chorus.

Une seule plateforme

Accessible gratuitement à l'adresse **chorus-pro.gouv.fr**, cette plateforme s'adresse à tous les fournisseurs de l'administration publique. Elle permet le dépôt, la transmission, la réception et le suivi de vos factures destinées à l'État, aux collectivités territoriales et aux différentes entités publiques comme les hôpitaux ou les écoles. Elle peut servir pour des factures, des avoirs, des factures émises avec un cocontractant ou par un sous-traitant.





Vous pouvez accéder à Chorus,

n'importe quand depuis un ordinateur, dès lors que vous disposez d'un accès Internet. Si vous avez peu

de transactions avec

les entités publiques, vous pouvez facilement

utiliser Chorus en choisissant

le mode portail de Chorus,

sur le site.

qui ne nécessite pas d'autre démarche que l'inscription





Sur le plan pratique, la plateforme Chorus prévoit différentes options. Vous pouvez ainsi choisir celle qui vous convient le mieux.

EN CAS DE DOUTE, VOUS TROUVEREZ DOCUMENTATION ET CONSEILS SUR LE SITE : COMMUNAUTE, CHORUS-PRO, GOUV.FR

Le mode portail

En mode portail, il vous suffit de vous inscrire sur le site. Deux possibilités s'offrent ensuite à vous : saisir manuellement votre facture sur Chorus (cela suppose donc de la saisir deux fois : en comptabilité puis sur Chorus) ou charger votre facture au format PDF sur la plateforme. Pas de double saisie dans ce cas mais le dépôt de la facture est encore manuel.

Le mode EDI

Chorus peut également fonctionner par échange de données informatisées (EDI). L'envoi des factures est alors automatisé, elles transitent directement vers Chorus par le biais d'une liaison sécurisée. Cela suppose d'avoir au préalable connecté votre système d'information à la plateforme.

Le mode service

L'envoi de factures sur Chorus peut également se faire via des interfaces de programmation applicative (API), dont disposent certains progiciels de gestion.

Attention, pour que votre facture électronique sous format PDF soit légalement valable, elle doit respecter certains critères : garantir l'identité de son émetteur, assurer l'intégrité de son contenu (elle ne doit pas pouvoir être modifiée) et être lisible.

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS P. 23.

Les avantages de la plateforme

- La plateforme Chorus peut vous faciliter la gestion de vos factures et offre des fonctionnalités intéressantes.
- Avant de saisir une facture sur Chorus, vous pouvez ainsi consulter sur le site l'annuaire des destinataires. Il
 précise, pour chaque entité publique, si la facture doit comporter des éléments particuliers comme le code du
 service destinataire au sein de l'administration ou le numéro de contrat.
- Les différents modes de Chorus sont sécurisés et vous garantissent que vos documents sont bien transmis à vos destinataires.
- La plateforme vous permet de suivre en direct le cheminement de vos factures et de savoir quand elle est traitée.
- Les échanges étant instantanés, Chorus réduit le délai entre votre envoi et la prise en compte de votre facture par l'entité publique concernée. La dématérialisation vise aussi à réduire les délais de paiement.





Les entreprises ne pourront bientôt plus TRANSMETTRE LEURS FACTURES papier à l'État. (+) Choru

leur SIMPLIFIE LE TRAVAIL ET SÉCURISE l'envoi de factures électroniques.